



**Dossier n° PC 95 604 2400004**

Date de dépôt : **21/04/2024**

Demandeur : **MONSIEUR LAMHAMDI KHALID**

Pour : **CONSTRUCTION D'ABRI DE JARDIN**

Adresse terrain : **49 CHEMIN DES ESSARTS**

**95470 SURVILLIERS**

**DESTINATAIRE :**

**MONSIEUR LAMHAMDI KHALID**

**49 CHEMIN DES ESSARTS**

**95470 SURVILLIERS**

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire le 21/04/2024 pour un projet de CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN situé 49 CHEMIN DES ESSARTS, à SURVILLIERS (95470).

Vous avez reçu un courrier vous informant qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces.

Vous avez déposé des pièces manquantes en Mairie le 31/07/2024. Toutefois il s'avère que ces pièces ne répondent pas en totalité à la demande qui vous a été formulée.

**RAPPEL DES PIÈCES MANQUANTES OU INSUFFISANTES DANS LE DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Après examen des pièces jointes à votre demande, il s'avère que la(les) pièce(s) suivante(s) est(sont) manquante(s) ou insuffisante(s) :

- **CERFA : veuillez compléter le formulaire de demande aux cadres suivants :**
  - o **Cadre 5.1 page 6/26, si vous avez eu recours à un architecte, veuillez renseigner l'intégralité des informations demandées.**
  - o **Cadre 5.5 page 8/26, veuillez renseigner les colonnes « A », « B » et « Surface totale » du tableau des surfaces.**
- **PC1 : veuillez fournir un plan de situation du terrain permettant de le localiser à l'échelle du territoire communal [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme].**
- **PC2 : veuillez fournir un plan de masse après travaux intégralement coté, faisant figurer l'orientation et les angles de prise de vue des photographies à fournir, ainsi que les surfaces perméables et imperméables [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme].**

- PC4 : veuillez fournir une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme].
- PC5 : veuillez fournir les plans en élévation cotés des façades de l'abri de jardin à construire [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme].
- PC6 : veuillez fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme].

Je vous informe qu'en conséquence

- Votre demande **est toujours** en attente de certaines pièces.
- le délai d'instruction de votre dossier ne commencera à courir **qu'à compter de la date de réception de la (des) pièce(s) manquante(s) par la mairie.**
- si votre dossier n'est pas complété dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la première lettre de demande de pièces,  **votre demande fera l'objet d'une décision tacite d'opposition en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.**

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SURVILLIERS,  
le 6 août 2024

le Maire,  
Adeline ROLDAO-MARTINS

